



AVIS PUBLIC POUR LA SÉLECTION DE 15 BÉNÉFICIAIRES DU PROJET « AMISTADE » Avis public –

Parcours d'intégration socioprofessionnelle des ressortissants de pays tiers Programme Régional FSE+ 2021-2027 Priorité 3 – Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté Objectif spécifique h) ESO 4.8 – Domaine d'intervention 156

1. OBJET ET FINALITÉ

Le Groupement Temporaire (ATS), composé de R&M Servizi S.r.l. (chef de file) et de Alfabeto del Mondo ODV, met en œuvre le projet AMISTADE, destiné à favoriser l'inclusion active et l'employabilité des ressortissants de pays tiers sur le territoire de l'Ogliastra. Le parcours vise à transformer les situations de vulnérabilité en autonomie économique grâce à un parcours intégré comprenant l'orientation, la formation et un stage en entreprise.

2. BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

La sélection est ouverte à 15 ressortissants de pays tiers, résidant légalement sur le territoire de la Région Autonome de Sardaigne et ayant atteint l'âge de la majorité. Les places disponibles sont réparties comme suit :

- 15 demandeurs d'emploi, conformément au Décret législatif italien n° 150/2015.

La situation de chômage ou l'exercice d'une activité professionnelle générant un revenu annuel inférieur au seuil d'exonération fiscale constituera un critère préférentiel.



3. ORGANISATION DU PARCOURS

Les bénéficiaires sélectionnés participeront obligatoirement aux activités suivantes :

- Accueil, accompagnement et orientation : élaboration du Plan d'Action Individuel (PAI) et bilan des compétences.
- Formation spécialisée (12 à 18 heures) : modules consacrés à la santé et à la sécurité au travail, aux normes HACCP et aux compétences techniques et professionnelles.
- Actions complémentaires : cours d'italien langue seconde (L2) (30 heures), Citoyenneté active (20 heures) et Compétences numériques (25 heures).
- Stage en entreprise (12 mois) : expérience professionnelle de 30 heures par semaine au sein d'entreprises locales opérant dans les secteurs du tourisme, des services à la personne, de l'artisanat et de l'entretien des espaces verts.

4. INDEMNITÉS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les indemnités de stage et les mesures d'accompagnement sont :

- Indemnité de stage : les participants percevront une indemnité mensuelle brute de 500,00 €, dans la limite maximale de 6 000,00 € pour une durée de douze mois.
- Mesures d'accompagnement : en fonction des besoins identifiés dans le Plan d'Action Individuel (PAI), des services de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale (garde d'enfants/crèche), une aide au transport ainsi qu'une aide au logement pourront être accordés.



5. PROCÉDURE ET CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection sera réalisée au moyen d'entretiens individuels conduits par une équipe pluridisciplinaire composée d'un psychologue du travail, d'un médiateur interculturel et d'un conseiller en orientation, afin d'évaluer la motivation, les compétences acquises, les expériences antérieures et les éventuels obstacles à l'insertion professionnelle.

Égalité entre les femmes et les hommes Conformément au principe de gender mainstreaming, au moins 40 % des places disponibles (6 places sur 15) sont réservées aux femmes. Une priorité sera également accordée aux jeunes ainsi qu'aux personnes se trouvant dans une situation de vulnérabilité particulière.

6. DISPOSITIONS OBLIGATOIRES ET DROITS FONDAMENTAUX

Le projet garantit le respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ainsi que de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Toutes les communications relatives au projet seront accessibles.

Disposition obligatoire: le point de contact qualifié pour la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, ainsi que le référent chargé de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, est :

Dr Michele Sau - Courriel : puntodicontattofseplus@regione.sardegna.it



7. DÉLAIS ET MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures, accompagnées d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi que d'un titre de séjour valide, devront être déposées du 14 juillet 2026 au 20 septembre 2026

Le présent avis est disponible en italien, anglais, français et arabe.

Une assistance pour la constitution du dossier de candidature est disponible en italien, anglais et français.

Pour toute information :

ATS AMISTADE

Siège opérationnel : Via Monsignor Virgilio, Tortolì (Italie)

Courriel : info@rmservizi.it

Téléphone : 0782623088